

Corporation de gestion et de mise en valeur
du mont Saint-Joseph inc.

Le 14 novembre 2006

Monsieur Daniel Banville
Conseiller – Relations avec le milieu
Direction régionale - Matapédia
Hydro Québec
355, boulevard Saint-Germain Ouest, 1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 3N2

Objet : Proposition de modification à la ligne de raccordement du parc éolien de Carleton

Monsieur,

Par la présente, nous vous présentons une proposition de modification à la ligne de raccordement 230 KV d'Hydro Québec au parc éolien de Carleton dans le but d'en réduire l'impact visuel :

1. Sur le paysage visible à partir du sommet du mont St-Joseph, particulièrement le secteur de l'oratoire.
 - Fréquentation importante du site plus de 15 000 visiteurs payants par année sur le site, sans compter tous les randonneurs qui accèdent au site par le réseau de sentiers Carleton – Maria et les visiteurs en dehors des heures d'opération.
 - Valeur patrimoniale naturelle, historique et religieuse exceptionnelles
2. Sur le paysage visible à partir des belvédères et sentiers

Nous considérons que la ligne de transport telle que localisée aura un impact visuel important particulièrement la section en avant-plan localisée entre les éoliennes et le site de l'oratoire. Cette section de la ligne aura probablement un impact visuel plus important que les éoliennes particulièrement en raison de son intégration impossible dans le paysage (ligne droite, déboisement, ligne visible, tours métalliques).

Moyens proposés (en ordre de priorité) :

1. Enfouir une partie du réseau située en avant-plan et à l'ouest de l'Oratoire

Il s'agit d'une solution certainement plus coûteuse, mais qui permettra de réduire l'impact visuel majeur de la ligne de 230 KV. Cette section de la ligne est localisée en avant-plan et parcourt le paysage en direction nord-est, soit directement en travers du paysage visible à partir de l'oratoire. Une partie de la ligne à l'ouest et particulièrement visible du même site devrait également être enfouie. La section en direction nord (plus loin du mont St-Joseph), aura peu d'impact puisqu'elle ne coupe pas le paysage et s'éloigne des sites d'intérêt. *La section aérienne du côté ouest devrait tout de même être éloigné des sentiers vers l'ouest ce qui la rendrait moins visible (voir carte).*

Par ailleurs, le déplacement vers l'ouest de cette section pourrait la rendre plus visible du village une simulation d'impact visuel serait requise. Cette proposition est valide pour tous les scénarios.

2. Déplacer toute la ligne vers l'ouest en exposition de pente plus basse et donnant vers l'ouest

Ce scénario est plus coûteux et présente des inconvénients techniques en raison du terrain plus accidenté, dont des coulées profondes. Cette proposition est probablement moins coûteuse que l'enfouissement d'une partie de la ligne telle que proposé ci-dessus. Il s'agit d'un scénario très intéressant, car en plus d'éloigner la ligne des points d'intérêt, le positionnement des pylônes sur des pentes plus basses en exposition ouest rendra l'ensemble de la ligne moins visible (voir carte). De plus, il serait possible pour Hydro-Québec de négocier avec le promoteur afin de relocaliser le poste de raccordement en direction sud-ouest. Cela permettrait de réduire les coûts d'implantation pour Hydro-Québec puisque ce tracé est plus dispendieux, sans nécessairement entraîner des coûts importants pour le promoteur.

3. Déplacer la section en direction nord-est vers le nord.

Déplacer la section nord-est de la ligne vers le nord afin de l'éloigner et de la rendre moins visible notamment en utilisant lorsque possible des expositions nord et ouest pour localiser la ligne (voir carte). Cette proposition est peu coûteuse par rapport au scénario d'Hydro-Québec, mais c'est cette dernière qui présente le moins d'amélioration au niveau du paysage puisque la ligne demeurera encore très visible.

Pour terminer, nous aimerions savoir si Hydro Québec a déposé des simulations d'impacts visuels à partir des principaux points d'intérêt ?

Nous espérons que cette proposition sera sérieusement évaluée afin de préserver le potentiel formidable que représente le mont Saint-Joseph, un attrait majeur de la Baie-des-Chaleurs. La Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph travaille d'ailleurs à des projets de développement importants pour ce site; projets qui misent grandement sur la beauté des paysages et le point de vue exceptionnel qu'offre cette montagne sur la baie des Chaleurs et les localités environnantes.

Nous demandons donc une rencontre entre les représentants de nos deux organismes dans le but d'établir un partenariat et de trouver des solutions qui permettront à chacun de mener à terme ses objectifs. Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,



Marilyn Verge

Types de pylônes et largeur d'emprise

Comme la ligne traversera des milieux forestiers ou des terrains en friche, des pylônes classiques (à quatre pieds) seront utilisés et l'emprise aura une largeur de 46 mètres.

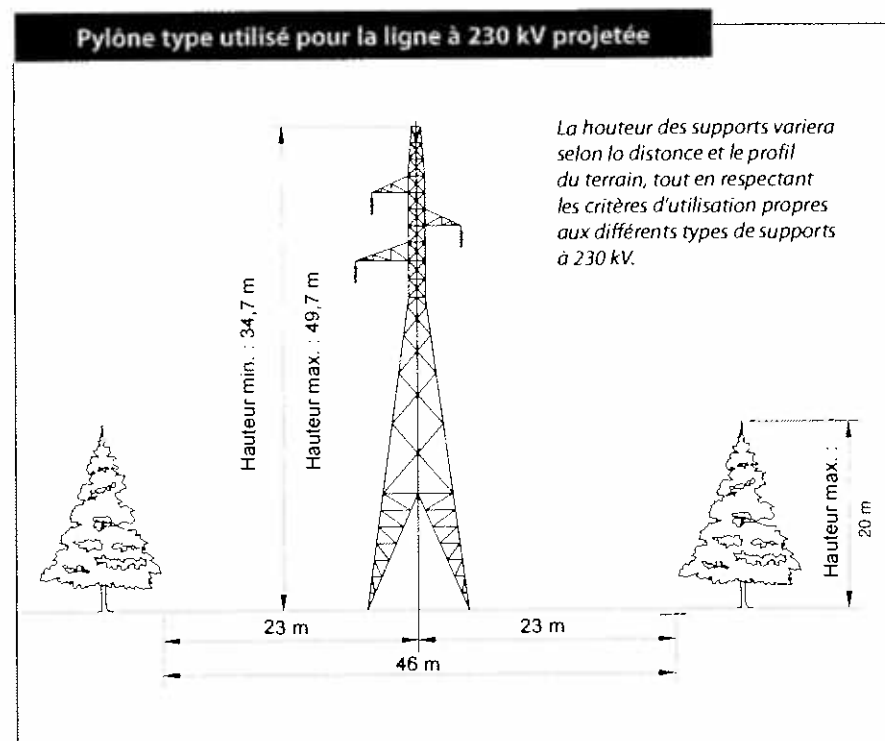
Les étapes à venir

Hydro-Québec tient actuellement des séances d'information et de consultation auprès des publics concernés. Par la suite, l'entreprise confirmera le tracé offrant le plus d'avantages sur les plans technique, économique, environnemental et social. Puis elle déposera une évaluation environnementale au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales requises pour réaliser le projet.

Calendrier des principales activités

Consultation sur le tracé préférable	été 2006
Information sur le tracé retenu	automne 2006
Demande d'autorisations gouvernementales	hiver 2007
Arpentage et relevés techniques	hiver 2007
Déboisement	hiver 2008
Construction	printemps-été 2008
Mise en service	août 2008

www.hydroquebec.com



Pour plus d'information

La ligne **Info-projets**
 1 866 724-1369

Vous pouvez également écrire à :

Daniel Banville
 Conseiller – Relations avec le milieu
 Direction régionale – Matapédia
 Hydro-Québec
 355, boul. Saint-Germain Ouest
 1^{er} étage
 Rimouski (Québec) G5L 3N2
 Télécopieur : 418 724-1371
 Courrier électronique :
 banville.daniel@hydro.qc.ca

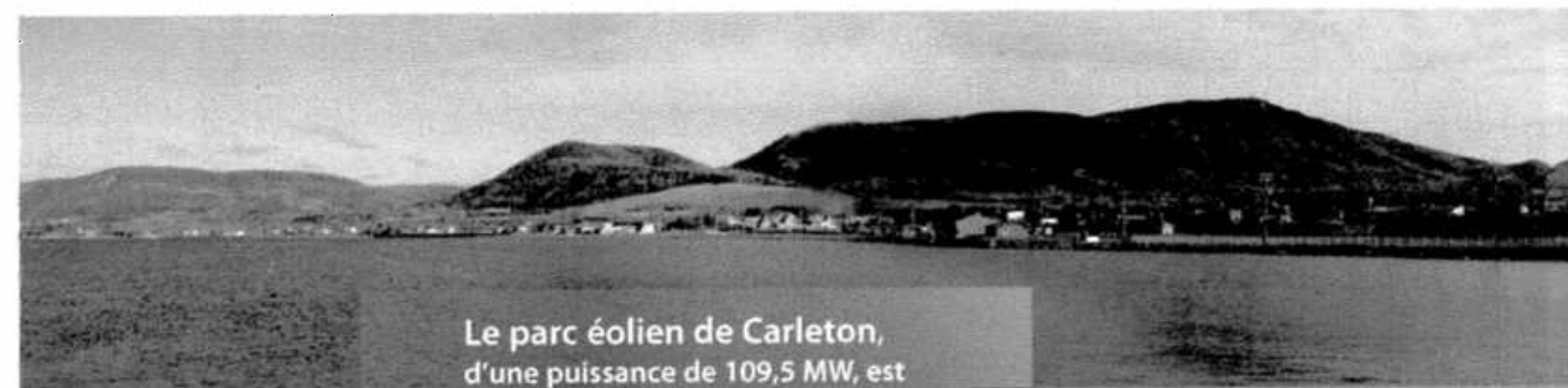


Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.

Hydro Québec
 TransÉnergie

Intégration de la production éolienne au réseau de transport

Ligne à 230 kV du parc éolien de Carleton



Le parc éolien de Carleton, d'une puissance de 109,5 MW, est l'un des huit projets retenus dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne. Afin d'intégrer à son réseau de transport l'énergie produite par ce futur parc, Hydro-Québec TransÉnergie devra construire une ligne à 230 kV d'environ 11 km. Cette nouvelle ligne reliera le poste du promoteur du parc éolien au réseau électrique actuel, qui traverse la plaine de Carleton-sur-Mer et de Maria d'est en ouest.

Le présent bulletin d'information décrit et compare les tracés étudiés et présente le tracé jugé préférable après l'analyse des critères techniques, économiques et environnementaux.

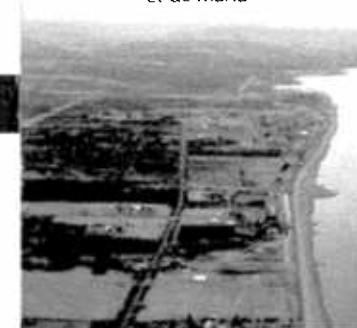
Zone d'étude

La zone d'étude couvre une superficie terrestre de 165 km². Elle chevauche la municipalité de Maria et la ville de Carleton-sur-Mer, toutes deux comprises à l'intérieur de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Avignon.

Hydro-Québec a procédé à un inventaire des milieux naturel et humain et à un inventaire du paysage de cette zone d'étude. De plus, des études sur la géomorphologie du terrain et sur les zones de givre ont complété les inventaires techniques. Ces inventaires lui ont permis de mieux connaître le milieu d'accueil et de relever les éléments à éviter pour l'implantation de la future ligne à 230 kV.



Vues aériennes de Carleton-sur-Mer et de Maria



Bulletin n° 2

INFORMATION-CONSULTATION
 Août 2006

Élaboration des tracés

Au terme des études techniques, économiques et environnementales, Hydro-Québec Équipement a élaboré deux tracés possibles pour intégrer la production du parc éolien de Carleton au réseau, soit le tracé ouest et le tracé est. Ceux-ci sont représentés sur la carte ci-contre.

Sur les plans technique et économique, l'élaboration des tracés a pris en compte la présence de zones de givre et de secteurs de pentes fortes qui mettent en danger la sécurité du réseau, ainsi que la présence des éoliennes projetées.

L'élaboration des tracés a également tenu compte de la présence des éléments les plus sensibles sur le plan environnemental. Une priorité a été accordée à la préservation des paysages de grande qualité qui composent le milieu, particulièrement les paysages de sommets, dont ceux des monts Saint-Joseph et Carleton.

Comparaison des tracés

Le tracé ouest (préférable) a une longueur de 11,4 km et est entièrement situé dans le secteur forestier de Carleton-sur-Mer. Il tire profit de la présence du chemin à Bouchard, en évitant les chalets qui bordent le ruisseau de l'Éperlan. Il passe à la limite ouest du banc d'emprunt situé à l'intersection du chemin de l'Éperlan et du chemin à Bouchard. Il s'insère presque entièrement en terres boisées (près de 11 km), dont plus de la moitié sont du domaine public (6 km). Il traverse une petite plantation sur une centaine de mètres et des terres cultivées sur 300 m.

Par rapport au tracé est, le tracé ouest présente les avantages suivants :

- La plus grande partie se trouve en terres publiques boisées.
- Il traverse peu de plantations d'arbres (environ 435 m de moins).
- Il traverse moins de lots en territoire agricole protégé (2,2 km de moins).
- Il évite les paysages d'intérêt donnant sur la mer et la plaine agricole.
- Il ne traverse pas de routes bordées de résidences permanentes.
- Il ne traverse pas d'érablières.

Par contre, il traverse davantage de cours d'eau (2 de plus) et une aire de confinement du cerf de Virginie (sur 2,8 km). Sur le plan technique, ce tracé traverse d'importantes zones de givre, ce qui entraîne une diminution de la distance entre les pylônes et, par conséquent, un plus grand nombre de supports. Il est également visible à partir des belvédères des chutes du ruisseau de l'Éperlan.

Le tracé est (autre tracé étudié) a une longueur de 11,2 km dont 3,7 km se trouvent dans la ville de Carleton-sur-Mer et 7,5 km dans la municipalité de Maria. Il traverse majoritairement des secteurs boisés (7,8 km) dont 2,6 km d'érablières à potentiel acéricole situées à l'extérieur de la zone agricole protégée. Il se trouve en territoire agricole protégé sur 5,1 km. Ce tracé traverse l'extrémité est de la plaine de Maria caractérisée par des paysages de qualité, valorisés par le milieu. Par rapport au tracé ouest, le tracé est présente les avantages suivants :

- Il est légèrement plus court (environ 200 m de moins).
- Il traverse moins de zones à risque élevé de givre (environ 5 km de moins) et il évite l'aire de confinement du cerf de Virginie.

Toutefois, il traverse des secteurs habités et passe à environ 70 m d'une résidence du 2^e Rang de Maria et à 270 m d'une résidence du 3^e Rang. Le tracé passe également à une soixantaine de mètres d'un chalet isolé, situé sur le bord du ruisseau Mius.

Le coût de construction du tracé est serait moins élevé d'environ 15 % que celui du tracé ouest en raison des zones de givre. Les deux tracés sont néanmoins acceptables sur le plan économique.

En conclusion, après l'analyse des critères techniques, économiques et environnementaux, le tracé ouest apparaît préférable à Hydro-Québec parce qu'il présente moins d'impacts.

